

*Assurance-chômage—Loi*

nouveaux assurés d'augmenter le montant des gains minimaux assurables, de réduire les prestations hebdomadaires, de récupérer un certain montant des assurés dont les revenus sont élevés et de faire refinancer les prestations de prolongation. Relativement à la dernière proposition, le ministre a fait remarquer, ce qui est ridicule, qu'elle serait plus équitable parce que le coût des prestations de la seconde phase serait partagé.

Le jour même où le ministre a fait sa déclaration j'ai, à titre de porte-parole de mon parti, signalé que les mesures proposées par le ministre constituaient un progrès. Personne ne peut contester qu'il est essentiel que le gouvernement contrôle ses dépenses et prenne les mesures qui s'imposent pour éviter, en particulier, que l'on abuse du régime d'assurance-chômage. Cependant, j'ai ajouté:

Néanmoins, nous nous rendons compte que l'on impose plus de privations dans les cinq provinces de l'Est où les emplois sont rares. Par exemple, dans bien des régions, il sera impossible de trouver un emploi d'une durée de 30 semaines après avoir touché des prestations pendant 13 semaines. Le gouvernement ne tient pas compte de cela.

Plus loin, vers la fin de ma déclaration j'ai dit ceci:

On ne trouve pas dans les annonces du gouvernement de plan global afin que le Canada redevenue un pays qui attire l'investissement et pour mettre fin à la fuite des capitaux qui représentent maintenant un montant de plus de 1.5 milliard de dollars investis dans les autres pays, principalement aux États-Unis.

Nous avons alors demandé que l'on convoque le Parlement et présente un nouveau budget. N'oubliez pas que cela se passait il y a plus de deux mois. Nous demandions un budget comprenant des mesures d'encouragement. La réaction des autres milieux ne s'est pas fait attendre. Le ministre a fait sa déclaration le 1<sup>er</sup> septembre. Voici comment réagissait le *Globe and Mail* le 6 septembre:

Le gouvernement fédéral a fini par admettre que l'assurance-chômage n'est pas une assurance.

L'éditorial poursuivait:

Le ministre de l'Emploi, M. J. S. G. Cullen, vient d'admettre que l'assurance-chômage canadienne n'est pas une assurance en liant le montant des prestations au revenu annuel total du prestataire.

C'est une sorte de critère du revenu, si l'on veut. Puis les gouvernements provinciaux ont pris acte de ce qui allait leur arriver. En outre les églises, les missions de Toronto se sont inquiétées du nombre des sans-travail qui viendraient frapper à leurs portes quand les prestations seraient épuisées et qu'ils ne seraient plus à la charge de l'État. Et enfin la lumière s'est faite chez un certain nombre de députés représentant les régions les plus durement touchées par les nouveaux programmes. Le 18 septembre le *Globe and Mail* annonçait:

Les députés fédéraux libéraux de la région atlantique s'opposent «énergiquement et fermement» à certaines mesures envisagées par le gouvernement libéral pour durcir le programme d'assurance-chômage.

«Les modifications à l'assurance-chômage sont injustes» disait le *Citizen* d'Ottawa. Les nouvelles mesures ont un but politique, disait le *Journal*. Selon le *Journal* d'Edmonton les libéraux court-circuitaient le Parlement, présentaient tous ces programmes nouveaux et orientaient le pays dans une nouvelle direction avec leur politique sans passer par le Parlement. Nous sommes d'accord là-dessus. Le bill tendant à modifier la loi sur l'administration financière, bill qui permettrait aux comptes publics du Canada de supprimer...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député, mais il a épuisé son temps de parole.

**Une voix:** Non.

[M. Clarke.]

**Des voix:** Pas de limite de temps.

● (2112)

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** J'ai fait erreur. L'honorable représentant peut continuer et je le prie de bien vouloir excuser la présidence de cette interruption.

**M. Clarke:** Je vous remercie, monsieur l'Orateur. J'avais en effet l'impression qu'en tant qu'interlocuteur du ministre je pouvais parler un peu plus. Je tiens à assurer la Chambre que je ne serai pas encore ici demain à 12 h 30, mais j'aimerais néanmoins continuer.

Je disais donc que l'on a fait remarquer au vérificateur général avec énergie qu'une petite mesure, qui ne ferait de mal à personne ici de ce côté-ci de la Chambre, s'imposait. Le président du Conseil du Trésor a reçu l'avis qu'une modification mineure à la loi sur l'administration financière permettrait à un poste dit «comptes d'ordre intérieur du gouvernement» d'être rayé des comptes publics. Cela comprendrait la modeste somme de 2.1 milliards de dollars dont j'ai parlé, somme qui figure donc aux compte des avoirs de l'État du 31 mars 1978, volume 1 des comptes publics, qui nous est parvenu ce mois-ci et qui ne devrait pas y figurer.

Après que la presse eût remarqué ce qui s'était produit, il fallait bien prévoir que le public des régions les plus sensibilisées prendrait contact avec leur député, particulièrement avec les députés d'en face. Le député de Gloucester (M. Breau) aurait dit qu'il ne pensait pas que la mesure soit adoptée par le Parlement, étant donné le nombre d'autres projets de loi qui étaient à l'étude avant les élections du printemps prochain. Mais l'action combinée des députés d'en face qui, après tout, ont leurs entrées auprès du ministre et par son truchement, au cabinet, a réussi dirait-on à obtenir du ministre qu'il retire des mesures qui frapperaient les réitérants, pour adopter un programme en vertu duquel il imposerait une portion des avantages sociaux reçus par les membres des familles dont l'ensemble du revenu familial serait excessif. Le ministre n'a pas tout à fait réussi, mais il est intéressant...

**M. Cullen:** Monsieur l'Orateur, j'invoque le Règlement. J'hésite à interrompre le député, mais je sais qu'il ne voudrait pas induire la Chambre en erreur. Je sais que ce qu'il fait à présent n'est pas intentionnel, mais il n'y a pas un député de la région de l'Atlantique qui ait jamais prétendu que le calcul des allocations d'assurance-chômage tiendrait compte du revenu familial. Il n'en a absolument pas été question et je ne sais pas d'où vient cette histoire...

**L'Orateur suppléant (M. Ethier):** A l'ordre. La parole est au député de Vancouver Quadra.

**M. Clarke:** C'est une femme qui l'a écrit. Elle avait peut-être une dent contre le ministre et voulait que cela se sache. Si j'ai dit une fausseté, c'était tout à fait involontaire. Je ne faisais que lire ce qui a été écrit. Quoi qu'il en soit, je ne voudrais pas que la Chambre pense que les députés de l'autre côté qui viennent de régions défavorisées sont les seuls à avoir le cœur tendre. De nombreux députés de ce côté-ci connaissent beaucoup mieux ces régions que le ministre et ils se rendent compte des répercussions très sérieuses qu'aura ce bill sur leurs régions. Mes collègues qui représentent des régions pauvres, si je puis les appeler ainsi, prendront la parole dans ce débat et sauront porter les problèmes de leurs commettants à l'attention du ministre. Pour l'instant, qu'il me suffise de dire que la seule